

Un ancêtre encombrant

Joseph Amand MAÎTRE naît le 18 octobre 1840 à **Brainans (39)**. C'est le fils aîné de la famille **MAÎTRE Félix-SANTONNAS Clarisse**, Deux frères lui succéderont, l'un décède à l'âge de 13 ans et l'autre, **Aldegrin**, deviendra plus tard le père de notre grand-père paternel. On peut imaginer -sans avoir pu encore le vérifier- que **Joseph Amand** a effectué son service militaire (d'une durée de 7 ans à l'époque) car c'est seulement en 1868 qu'il se marie avec **Ernestine VALDOIS**, une jeune fille originaire d'un village proche de Brainans (39). Elle n'a que 19 ans quand elle se marie, ce qui signifie qu'elle a dû obtenir l'autorisation de ses parents pour le faire, car la majorité matrimoniale était de 21 ans pour les filles. Elle exerce le métier de couturière.

Le couple "monte" vraisemblablement très vite à Paris pour trouver du travail comme le font beaucoup de jeunes jurassiens qui fuient la misère. Joseph est **peintre en bâtiment**. Il a peut être un penchant marqué pour l'alcool, ce qui peut le rendre violent... C'est en tout cas mon hypothèse. Toujours est-il qu'en ce **lundi 18 février 1889** on le retrouve au Tribunal de Paris pour s'entendre signifier un jugement sans appel : le divorce prononcé à ses torts à la requête d'**Ernestine** pour le motif suivant : ***s'est livré sur sa femme à des voies de fait et à des mauvais traitements qui constituent des sévices graves***. (source : Acte de divorce reporté le 30 juillet 1889 sur les registres d'état-civil de Montholier). Aïe., voilà qui fait mal... non seulement à sa femme, mais aussi à nous, les descendants... Nous voilà affublés à présent d'un grand-oncle violent et qui pour le coup ne fait pas honneur à son patronyme : chez les **Maître**, en effet on se maîtrise... Pour cela, nous pourrions l'oublier aussi vite que nous l'avons exhumé du passé... mais c'est sans compter sur le fait que lui aussi fait partie de notre famille, qu'on le veuille ou non. Et surtout qu'il fait partie d'une époque où ce que nous

jugeons intolérable aujourd'hui était encore timidement sanctionné... Profitons-en pour faire un petit retour en arrière.



HISTOIRE DU DIVORCE

Dans le droit français, le divorce a évolué en fonction de l'idée qu'on se fait du mariage : si celui-ci est considéré comme un sacrement, alors il est indissoluble. Si c'est un contrat, il peut être rompu...

1792, LE DIVORCE SOUS CONDITION

LOI DU 20 SEPTEMBRE

La loi autorise le divorce pour consentement mutuel ou par la volonté unilatérale d'un époux. 7 causes sont retenues dont crimes, sévices et injures graves, abandon du domicile...

1563, LE DIVORCE EST INTERDIT

L'Église catholique confirme le statut de sacrement du mariage pour contraindre les Églises protestantes qui elles autorisent le divorce. Le mariage était ainsi indissoluble, la seule possibilité était la nullité ou la séparation de corps

En 1793, on compte 1 divorce pour 3 mariages à Paris. Des femmes d'émigrés y ont recours pour conserver leurs biens.



1816-1884, LE DIVORCE EST INTERDIT

La Restauration sonne le retour de la monarchie. Le catholicisme redevient la religion de l'État, ce qui entraîne la disparition du divorce. Seules la nullité ou la séparation de corps restent possibles

1804, CONDITIONS RESTREINTES CODE CIVIL NAPOLÉON

Le divorce est toujours autorisé, mais seulement par consentement mutuel (avec des conditions très strictes) ou pour faute de l'un des deux époux.



Pour l'homme, l'adultère n'est pris en considération que si le mari entretient sa maîtresse au domicile familial !



Symbole d'une époque, le nombre des divorces ne cesse d'augmenter dans les années 60 pour atteindre plus de 60 000 en 1974.

1975, DIVORCE À LA CARTE LOI DU 11 JUILLET

On considère qu'on ne peut pas forcer les époux à rester enfermés dans le mariage. Trois cas sont retenus : Consentement mutuel, divorce pour rupture de la vie commune et divorce pour faute

1884, RÉINTRODUCTION DU DIVORCE

LOI NAQUET DU 27 JUILLET

À partir de cette date, le divorce ne disparaîtra plus du Code Civil. Mais à l'époque il était essentiellement un divorce pour faute, avec une notion de divorce sanction



La dernière évolution du divorce date de 2005 avec une simplification des procédures. Actuellement, près de 45% des mariages finissent par un divorce.

Histoire du divorce (voir l'original [ici](#))

Infographie créée à partir des outils du génial site [Canva](#)

En 1889, cela fait seulement 5 ans que le droit au divorce a été rétabli, après une période de 68 ans pendant laquelle il était tout bonnement interdit. C'est en 1884 que la **Loi Naquet** réintroduit le divorce dans le Code Civil, mais elle le conditionne encore à la notion de *faute*, celle-ci pouvant être constituée par l'adultère, par la condamnation d'un des époux à une peine afflictive et infamante ou par des excès, sévices et injures graves. Encore fallait-il en fournir la preuve...

J'ignore quelle preuve **Ernestine** a dû apporter pour que sa demande soit prise en compte, et combien de fois elle a dû se présenter devant les représentants de la loi pour ce faire, mais ce qui est sûr c'est que 16 longs mois se sont écoulés entre la demande initiale d'Ernestine (12/10/1887) et le jugement. Cela laisse le temps de recevoir encore pas mal de coups...

Après le jugement, **Ernestine** repart sans doute dans le Jura où elle épousera en 1890 un jeune homme du pays. **Joseph Amand** quant à lui reste à Paris. Il est très difficile de retracer le parcours de Joseph après son divorce. On sait qu'il habite passage Brunoy 24, qui est une rue très mal famée, théâtre de nombreux crimes et délits, et qu'il se remarie le 11 novembre 1889 -il ne perd pas de temps!- avec une certaine **Elisabeth COUMEIG** qui est journalière et vient des Pyrénées-Atlantiques. L'histoire ne dit pas s'il bat sa nouvelle femme... Toujours est-il qu'ils restent ensemble jusqu'au décès d'Elisabeth en 1909, On perd ensuite la trace de **Joseph Amand** jusqu'à son propre décès le 23 janvier 1912, à l'âge de 71 ans, au 45 rue Gide à Levallois-Perret. Manifestement, cette adresse correspond à un ancien hospice pour personnes âgées et infirmes. Ceux qui viennent déclarer son décès sont de simples voisins. On peut donc imaginer que Joseph est mort comme il avait vécu : seul, sans famille et loin de son pays natal...

MAITRE Joseph Amand né en 1840 à Brainans (39), dcd en 1912,

fils de **Félix** et de **SANTONNAS Clarisse**) – conjoint : **VALDOIS Ernestine**, puis **COUMEIG Elisabeth**, pas d'enfants